

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE

LE JEUDI 14 JUILLET 2022 – 20 H 30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le jeudi, 14 juillet 2022 à 20 h 30, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Mesdames les conseillères, Geneviève Hébert, Sylvie Guévin et Pascale Pinette;
Messieurs les conseillers, Luc Darsigny, Pierre Blais et Rock Provençal.

Également présente : La directrice générale et assistante-greffière, madame Dominique St-Pierre.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 77-93 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales limité à la transformation d'un bâtiment existant en date du 7 juin 2022, sans agrandissement, dans la zone numéro 201-P (rue Notre-Dame)
5. Concierge – entériner l'embauche
6. Réaménagement de la bibliothèque – travaux d'électricité – octroi du contrat avec appropriation de surplus
7. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de ventilation – octroi du contrat avec appropriation de surplus
8. ~~Réaménagement de la bibliothèque – travaux d'ébénisterie – octroi du contrat avec appropriation de surplus~~
9. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de démolition, menuiserie et finition – octroi du contrat avec appropriation de surplus
10. Réaménagement de la bibliothèque – travaux de recouvrement de planchers – octroi de contrat avec appropriation de surplus
11. Réaménagement de la bibliothèque – achat de matériaux pour une entrée d'aluminium et l'installation – octroi du contrat avec appropriation de surplus
12. Période de questions et levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'assistante-greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

21-07-2022 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 juillet 2022 soit adopté en retirant le point suivant :

8. Réaménagement de la bibliothèque – travaux d'ébénisterie – octroi de contrat avec appropriation de surplus

Et en ajoutant les points suivants :

9. Réaménagement de la bibliothèque - travaux de recouvrement de planchers – octroi du contrat avec appropriation de surplus

10. Réaménagement de la bibliothèque - achat de matériaux pour une entrée d'aluminium et l'installation – octroi du contrat avec appropriation de surplus

Adoptée à l'unanimité des conseillers

22-07-2022 **4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-93 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES LIMITÉ À LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT EXISTANT EN DATE DU 7 JUIN 2022, SANS AGRANDISSEMENT, DANS LA ZONE NUMÉRO 201-P (RUE NOTRE-DAME)**

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Pie a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une proposition a été soumise à la municipalité pour l'aménagement de 3 logements résidentiels supplémentaires à même le bâtiment existant sans agrandissement à la propriété du 301 à 309, rue Notre-Dame située dans la zone 201-P;

CONSIDÉRANT que le projet requiert une modification au règlement de zonage afin de permettre la réalisation du projet soumis;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 juin 2022, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 27 juin 2022, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le second projet de règlement lors de la séance du 27 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet, conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 77-93 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales limité à la transformation d'un bâtiment existant en date du 7 juin 2022, sans agrandissement, dans la zone numéro 201-P.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

23-07-2022 **5. CONCIERGE – ENTÉRINER L'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT la démission de M. Claude Duquette au poste de concierge;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des candidatures;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

D'entériner l'embauche de M. Daniel Joannette, à compter du 8 juillet 2022, à titre de concierge, échelon 1, conformément aux dispositions de la convention collective.

L'embauche est assujettie à une période de probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

24-07-2022 **6. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

Le conseiller Pierre Blais déclare son conflit d'intérêt et s'abstient de voter sur ce sujet.

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat d'électricité;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Ravenelle Électrique datée du 29 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour des travaux d'électricité en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie Ravenelle Électrique, pour un montant de 80 000 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 29 juin 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Ravenelle Électrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

25-07-2022 **7. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE VENTILATION – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat de ventilation;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Synairtech datée du 7 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Rock Provençal et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour des travaux de ventilation en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à la compagnie Synairtech, pour un montant de 89 800 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 7 juillet 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Synairtech.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

ITEM RETIRÉ

26-07-2022 **9. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE DÉMOLITION, MENUISERIE ET FINITION – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat de démolition, menuiserie et finition;

CONSIDÉRANT la soumission de Pro-Design, Division construction inc. datée du 14 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour des travaux de démolition, menuiserie et finition en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Pro-Design, division construction inc., pour un taux horaire CCQ commercial de 80 \$ l'heure par homme, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 14 juillet 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Pro-Design, division construction inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

27-07-2022 **10. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – TRAVAUX DE RECOUVREMENT DE PLANCHERS – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat de recouvrement de planchers;

CONSIDÉRANT la soumission de Flordeco datée du 8 juillet 2022;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour des travaux de recouvrement de planchers en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Flordeco, pour un montant de 47 080 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 8 juillet 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Flordeco.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

28-07-2022 **11. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR UNE ENTRÉE D'ALUMINIUM ET L'INSTALLATION – OCTROI DU CONTRAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale, il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de matériaux pour une entrée d'aluminium et l'installation;

CONSIDÉRANT la soumission de Vitrierie Ménard datée du 21 juin 2022;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour l'achat de matériaux pour une entrée d'aluminium et l'installation en lien avec le réaménagement de la bibliothèque municipale à Vitrierie Ménard, pour un montant de 13 417 \$, plus taxes, conformément à son offre de services datée du 21 juin 2022, en appropriant le surplus libre.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel de proposition font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par Vitrierie Ménard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

29-07-2022 **12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers